



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 MAI 2012

Présents : Mmes et Mrs. Eric AUDIBERT - Laurent MOUTON (arrivé à 18h40) - Frédérique ROUSTANG - Aurélie AGNEL - Henri COLOMBO - Estelle MICHEL - Pierre MATILLON - Pierre BONNET - Yves FROMAGE - Agnès NICOLETTI - Jean-Pierre MADONIA

Absents représentés: M. Eric MARCONNET (procuration à Laurent MOUTON), Mme Cécile OLIVA (procuration à Eric AUDIBERT)

Absente : Mme Céline CAULIER

Secrétaire de séance : Mme Estelle MICHEL

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2012

Le procès-verbal n'appelle aucune observation. Il est adopté par 8 voix pour et 3 abstentions (Pierre MATILLON, Estelle MICHEL et Jean-Pierre MADONIA).

URBANISME ET AMENAGEMENT

Acquisition des parcelles D 684 et D 536 « le Village » : modification (délibération 2012-032)

M. le Maire rappelle que par délibération du 18 novembre 2011, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir les parcelles D 684 et D 536 pour réaliser une opération associant logements sociaux, équipements publics et réserve foncière, au prix des Domaines (315 000 €). Suite aux négociations avec les propriétaires, il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix de 360 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles au prix de 360 000 €.

Instauration de la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) (délibération 2012-033)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2012, le PAC (Participation pour Assainissement Collectif) remplacera la PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout). Il est décidé, à l'unanimité, d'instituer la PAC sur le territoire de la Commune pour un montant de 3 000 € (égal à la PRE). Elle sera due pour tous les nouveaux raccordements à l'assainissement collectif.

FINANCES LOCALES

Budget général : Décision modificative N° 1 (délibération 2012-034)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	60632	Fournitures de petits équipements	+ 4 500,00
66	66111	Intérêts des Emprunts et Dettes	+ 2 500,00
		TOTAL	+ 7 000,00

RECETTES

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
73	7388	Autres taxes	+ 10 000,00
74	74121	Dotation de solidarité rurale	- 300,00
74	74127	Dotation nationale de péréquation	- 2 700,00
		TOTAL	+ 7 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
110	20	202	Etude majoration droits à construire	+ 4 000,00
			TOTAL	+ 4 000,00

RECETTES

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
121	13	1323	Subvention Conseil Général	+ 102 466,00
000	16	1641	Emprunt	- 98 466,00
			TOTAL	+ 4 000,00

Budget eau et assainissement : Décision modificative N° 1 (délibération 2012/035)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
66	66111	Intérêts des Emprunts et Dettes	+ 250,00
67	673	Titres annulés	- 250,00
		TOTAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
103	041	21560	Intégration études travaux eau	+ 11 379,95
103	21	212	Aménagement de terrain	- 8 400,00
103	21	2156	Ballon anti béliér	+ 8 400,00
			TOTAL	11 379,95

RECETTES

OPERATION	CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
103	041	2030	Intégration études	11 379,95
			TOTAL	11 379,95

Demande d'aide financière au Conseil Régional pour la peinture des cours de tennis (délibération 2012-036)

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget de repeindre les cours de Tennis pour un montant de 5 321.34 € HT soit 6 364.32 € TTC. Cette opération peut être subventionnée par le Conseil Régional au titre du programme équipement sportif. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 60 % soit 3 192.80 € auprès du Conseil Régional.

Demande d'aide financière au Conseil Régional pour l'acquisition de parcelles à la Grône (délibération 2012-037)

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander une aide financière de 30 % soit 2 550.00 € au Conseil Régional pour financer l'acquisition des parcelles A 654, A655, A656, A 657 à la Grône (base kayak) dont le prix d'acquisition est de 8 500 € avec les frais d'acte.

Demande de subvention au Conseil Général pour l'année 2012 (délibération 2012-038)

M. le Maire rappelle que la Commune peut solliciter le Conseil Général pour obtenir une aide financière pour le financement de nos investissements au titre de notre dotation 2012.

Il propose de demander cette aide pour deux opérations : l'acquisition des parcelles D 536 et D 684 pour 60 318 € et la construction de l'école primaire (1ère tranche) pour 59 682 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Modification de la demande d'aide financière au Conseil Général pour l'acquisition foncière des parcelles D 684 et D 536 « le Village » (délibération 2012-039)

Suite à l'acquisition des parcelles D 684 et D 536 au prix de 360 000 €, M. le Maire présente un nouveau plan de financement de l'opération et propose de modifier la demande de subvention au Conseil Général afin de solliciter 142 301 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Modification de la demande d'aide financière au Conseil Régional pour l'acquisition foncière des parcelles D 684 et D 536 « le Village » (délibération 2012-040)

Suite à l'acquisition des parcelles D 684 et D 536 au prix de 360 000 €, M. le Maire présente un nouveau plan de financement de l'opération et propose de modifier la demande de subvention au Conseil Régional afin de solliciter 85 381 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (délibération 2012-041)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'augmentation de l'IRL de 3 294.18 € à 3 360.06 € pour 2011.

FONCTION PUBLIQUE

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité (délibération 2012-042)

Afin de remplacer et d'assurer la formation d'un nouvel agent pour pallier à l'absence de la secrétaire générale, prochainement en congés de maternité, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter un attaché territorial contractuel à compter du 1^{er} juin 2012.

Régime indemnitaire : Mise en place des IFTS pour les agents non titulaires (délibération 2012-043)

Afin de rémunérer le nouvel agent contractuel, M. le Maire propose d'étendre le régime des IFTS (Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires) aux agents non titulaires selon les mêmes modalités.

Le Conseil municipal adopte la délibération correspondante à l'unanimité.

Création de cinq emplois saisonniers d'adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe (délibération 2012-044)

Afin de faire face aux besoins en personnel pour le CLSH et les activités de loisirs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de créer 5 emplois saisonniers d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012.

DOMAINE et PATRIMOINE

Avenant au bail emphytéotique avec le Logis Familial Varois (délibération 2012-045)

Afin de régulariser l'emprise foncière du Bail Emphytéotique avec le logis familial varois pour les logements du Pigeonnier, M. le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant au bail qui mentionnera les nouvelles références parcellaires avec la superficie.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Renouvellement du bail commercial avec M. GATEAU (délibération 2012-046)

M. le Maire présente au Conseil Municipal un projet de renouvellement du bail commercial avec M. GATEAU pour l'atelier de menuiserie situé Grand Rue. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer le bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2012.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

M. le Maire présente les grandes lignes des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement 2011. Il en ressort un très bon fonctionnement de notre STEP et de bons résultats pour les analyses d'eau dont tous les contrôles ont été conformes. Le rendement du réseau d'eau atteint 65.10 %.

Convention avec l'association Kayac Nature Loisirs (délibération 2012-047)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention avec l'association Kayac Nature Loisirs pour l'organisation des activités nautiques du 5 avril au 15 novembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Convention pour l'organisation du festival Trad'O Sud (délibération 2012-048)

L'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer une convention qui définit les moyens humains et matériels mis à disposition, pour l'organisation du Festival Trad O sud qui doit avoir lieu du 27 au 29 juillet 2012.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Affiché le : 22 mai 2012
(1 mois)